

### La justice environnementale : définition, enjeux, acteurs

#### ■ La justice environnementale : définition, enjeux, acteurs

##### ● 1- Qu'est-ce que la justice environnementale ?

Est-il juste qu'il pleuve ou qu'il neige ? La question semble absurde car la justice, qu'on la définisse comme un idéal transcendant, une vertu ou une norme instaurée par les hommes, est intrinsèquement liée à l'action humaine. On la pense habituellement à travers les catégories de proportion, de distribution, de répartition, de mérite, d'égalité, d'équité... En ce sens, il n'est ni juste ni injuste qu'il pleuve davantage à Bordeaux qu'à Nairobi, ou que la formule de l'eau soit  $H_2O$  plutôt qu'autre chose.

Que peut bien signifier le concept de justice environnementale ? Tout d'abord, si la Nature ou l'environnement avait des droits, n'y aurait-il pas un sens à trouver juste ou injuste qu'on les bafoue ? Ces droits ne devraient-ils pas être mis en balance avec ceux des hommes ? D'aucuns postulent ou défendent aujourd'hui les droits des animaux. Les végétaux, les paysages ou les écosystèmes en auraient-ils également ?

Deuxièmement, sans faire de la Nature un sujet de droits, le registre de la justice peut tout de même permettre de penser la relation de l'homme avec son environnement en concevant la justice environnementale comme une dimension de l'activité humaine (une "sphère de justice"), à l'instar de la justice sociale ou politique. Une juste répartition des ressources environnementales, un droit égal à vivre dans un environnement sain, un droit égal à ne pas voir son environnement détérioré par l'action d'autres hommes, une juste répartition des charges nécessaires à la protection de l'environnement en seraient autant d'exemples. Dans cette perspective, les répercussions d'activités humaines sur le climat redonneraient un sens à trouver injuste qu'il pleuve ou ne pleuve plus à tel ou tel endroit.

Enfin, l'environnement comme enjeu de justice pourrait être appréhendé non plus pour lui-même (avoir droit à un environnement sain) mais à travers les conséquences sociales, politiques ou sanitaires de ses changements. Les dégradations de l'environnement ne seraient alors problématiques qu'au regard de leur impact sur la vie des hommes. Sans conséquence économique, politique ou sociale, ces dégradations seraient négligeables.

##### ● 2- Ses enjeux

Enjeu moral si la Nature a des droits ; enjeu éthique ou politique si chacun a droit à un environnement préservé ; enjeu politique, social ou économique si les changements environnementaux impactent la vie des hommes ; l'idée de justice environnementale interroge notre présent de multiples manières. Fondamentalement, elle nous invite à définir des inégalités environnementales, et à imaginer les moyens de les corriger,

---

1 - WALZER Michael, *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, 1997.

### La justice environnementale : définition, enjeux, acteurs

par exemple à travers des politiques de compensations socio-environnementales<sup>2</sup>. La satisfaction des besoins vitaux (habitat digne, chauffage, nourriture saine), des besoins économiques (qualité du transport, accès au travail et aux services...), des besoins esthétiques, ou l'accès aux espaces verts peuvent constituer quelques exemples de critères d'une justice environnementale. Mais comment articuler la poursuite de tels objectifs avec la lutte contre les inégalités sociales ? Bien souvent, inégalités écologiques et sociales vont de pair pour certaines populations défavorisées. Dans quelles mesures cependant l'accès à plus de ressources matérielles est-il compatible avec la préservation de l'environnement ?

Au-delà, la référence aux générations futures, permanente dans ces débats, engage une réflexion sur l'avenir à court, moyen ou long termes, et un dialogue (*a priori* impossible) avec des hommes qui n'existent pas encore.

#### ● 3- Ses acteurs

A qui appartient-il de définir les contours d'une société juste écologiquement ? Qui a le pouvoir ou la responsabilité de sa réalisation<sup>3</sup> ? A quelles échelles du territoire l'idée de justice environnementale renvoie-t-elle ?

Philosophes, économistes, sociologues, politologues débattent depuis des siècles sur la nécessité ou les moyens de la régulation permettant d'instaurer une justice sociale entre les hommes. De la même manière, la justice environnementale ne se décrète pas mais se construit : diagnostic, délibération, décision, mise en œuvre, évaluation, quel rôle pour l'Etat ou les corps intermédiaires à chacune de ces étapes ? Quelle responsabilité des citoyens, des entreprises, des associations, des experts ? L'importance des enjeux excède-t-elle le principe de l'élection et des alternances politiques inhérent au système démocratique ? Si l'espace public est le lieu de définition de la justice, la décision relève-t-elle des seuls gouvernants ? Qui a les moyens de se mobiliser et d'influencer la prise de décision ?

Enfin, que peut le politique quand le périmètre pertinent de l'action dépasse les frontières géographiques de son pouvoir ? Sans méconnaître la réalité de problématiques locales (installation d'une usine polluante à proximité d'un lieu de vie ou d'une zone écologique protégée), et la possibilité de leur traitement à l'échelon par exemple de la métropole, la justice environnementale repose avec acuité la question de la gouvernance des enjeux globaux.

---

2 - GOBERT Julie, *Les compensations socio-environnementales. Un outil socio-politique d'acceptabilité de l'implantation ou de l'extension d'infrastructures ?* Thèse en urbanisme, aménagement et politiques publiques, Institut d'Urbanisme de Paris, Université de Paris-Est (direction Prof. J. Dubois-Maury), soutenue le 7 octobre 2010.

3 - JONAS Hans, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990.